

DECISION DU PRESIDENT
07 JUILLET 2022

DECISION MP2022-07-021 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DU SITE DE BOURBRIAC

Une consultation pour des prestations de travaux de rénovation de la toiture du site de Bourbriac, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 19 avril 2022 et journal d'annonces légales le 19 avril 2022. Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

2 offres ont été réceptionnées dans le délai de remise des offres, qui était fixé au 24 mai 2022 à 12h.

L'opération est estimée par le maître d'œuvre : HABITAT RENOVATION à 120 000 € HT.

Vu la Commission MAPA réunie le 5 juillet 2022, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- **D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui sont celle du soumissionnaire désigné ci-après :**

Lot unique	Montant 95 423 € HT, soit 114 507.60 € TTC		
DENIEL ETANCHEITE	PAE DU PERRAY 14 Rue Louis Paturel	22950	TREGUEUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

